UFF DYNASTIES FAMILIALES

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 juin 2026

Myria Asset Management

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 € - RCS Nanterre 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs 3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion... 4
Autres informations..... 15
Rapport d'activité..... 16
Rapport certifié du commissaire aux comptes 26
Information périodique SFDR article 8 61

- **Comptes annuels**
  - Bilan Actif
  - Bilan Passif
  - Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**
  - Règles et méthodes comptables
  - Evolution de l'actif net
  - Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 juin 2026**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 70, Avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : RSM PARIS, représenté par Nicolas BENARD

5-7 Rue des Italiens 75009 PARIS- FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

CODE ISIN : PART M : FR001400FMX5
PART A : FR001400H5M0
PART CT : FR001400UV45

FONDS NOURRICIER : Non

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : « Néant »

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION
L'objectif de gestion du FCP est de surperformer l'indice composite (33,33% par le Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap Net Return Index EUR ® + 33,33% par le Bloomberg Europe DM ex-UK Mid Cap Net Return Index EUR ® + 33,34% par le Bloomberg Europe DM ex-UK Small Cap Net Return Index EUR ®) par le biais d'un portefeuille investi en actions de sociétés européennes, de toutes tailles de capitalisations, ayant principalement un actionnariat familial ou entrepreneurial. L'action du gérant vise à réaliser son objectif en sélectionnant des titres dans un univers restreint grâce à un filtre extra-financier fondé sur des critères quantitatifs de Gouvernance, de Responsabilité Sociale et Sociétale, et de respect de l'Environnement. »

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE
L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer à posteriori la performance de son investissement est un indice composite (33,33% par le Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap Net Return Index EUR ® + 33,33% par le Bloomberg Europe DM ex-UK Mid Cap Net Return Index EUR ® + 33,34% par le Bloomberg Europe DM ex-UK Small Cap Net Return Index EUR ®).
Toutefois, la performance du fonds pourra s'éloigner de celle de l'indicateur de référence.

Les indices Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap Net Return Index EUR ®, Bloomberg Europe DM ex-UK Mid Cap Net Return Index EUR ®, Bloomberg Europe DM ex-UK Small Cap Net Return Index EUR ® sont des indices actions établis par la société Bloomberg Index Services Limited, exprimés en euros et calculés sur les cours de clôture (dividendes réinvestis). Le Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap® est un indice représentatif de l'évolution des grandes capitalisations boursières de l'Union Européenne et de la Suisse. Il comprend 128 valeurs. Le Bloomberg Europe DM ex-UK Mid Cap ® est un indice représentatif de l'évolution des moyennes capitalisations boursières de l'Union Européenne et de la Suisse. Il comprend 165 valeurs. Le Bloomberg Europe DM ex-UK Small Cap ® est un indice représentatif de l'évolution des petites capitalisations boursières de l'Union Européenne et de la Suisse. Il comprend 654 valeurs. L'indice composite est par conséquent un indice représentatif des grandes, moyennes et petites capitalisations boursières de l'Union Européenne et de la Suisse. Il couvre 947 valeurs.

Les indices ci-dessus sont des indices de marché qui ne tiennent pas nécessairement compte, dans leur composition ou leur méthode de calcul, des caractéristiques ESG promues par le Fonds. Toutes informations complémentaires sur les méthodes de calcul de ces indices peuvent être obtenues par

l'investisseur sur le site : https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/benchmark-regulation-resources/

A la date de mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de ces indices de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le fonds sera investi dans des actions d'entreprises européennes de toutes tailles de capitalisation et de tous secteurs. Il vise en particulier la sélection d'entreprises bénéficiant d'un actionnariat stable et pérenne, souvent des familles ou des entrepreneurs.

Il investira au minimum 65% de son actif net en titres de sociétés dont les fondateurs, leurs descendants ou le management (Président et Directeur général – Chairman et CEO) détiennent plus de 25% des droits de vote et disposent au minimum d'un siège au sein des organes de gouvernance (conseils d'administration, directoires, etc…). Il s'agira d'entreprises dont l'actionnaire de référence envisage par ailleurs, sans ambiguïté, son engagement actionnarial sur le long terme avec une vision industrielle et/ou patrimoniale dans une éventuelle logique de transmission à la génération suivante. L'OPC peut également s'intéresser aux filiales cotées de ces mêmes sociétés. Enfin, le siège social de ces sociétés devra être situé dans un pays européen.

La sélection de valeurs suit une approche active et discrétionnaire, qui combine les approches Bottom-Up et Top-Down, sans biais de style et sans a priori de niveaux de capitalisations boursières.

Les décisions d'investissement sont prises sur la base d'une étude approfondie des sociétés. Cette approche « Bottom-Up », vise à apprécier les fondamentaux d'une société, pour évaluer si les hypothèses de rentabilité implicites issues de la valorisation apparaissent justifiées, surévaluées ou sous-évaluées. Une dimension « Top-Down », permet à la gestion d'intégrer la conjoncture économique (taux d'intérêt, devise, croissance, évolution de la demande) pouvant influer sur les perspectives de l'entreprise. Pour forger leurs convictions, les gérants s'appuient sur les publications des entreprises ainsi que sur la recherche publiée par les analystes financiers internes et externes. L'allocation sectorielle est la résultante de la confrontation entre analyses microéconomique et macroéconomique. Le portefeuille est investi en permanence pour au moins 75% en actions éligibles au PEA.

Myria AM applique une approche séquencée dans la définition de l'univers investissable. L'univers d'investissement initial sur lequel s'appliquent les filtres extra-financiers et financiers est constitué de l'ensemble des valeurs composant l'indice Stoxx Europe Total Market. La part représentée par les valeurs hors indice sera inférieure à 10% et celles-ci devront disposer d'une note ESG supérieure aux seuils fixés dans le cadre de la méthodologie. La sélection de titres est réalisée à partir du processus de gestion suivant :

Critères extra-financiers :

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Le Fonds est exposé à un large éventail de risques de durabilité qui sont pris en compte par les critères identifiés au sein des piliers ESG (Environnement, Social et de Gouvernance) de la méthodologie de scoring interne développée par Myria AM.

Ainsi, les objectifs extra financiers consistent dans le cadre de la gestion du fonds à :

➢ appliquer en amont un filtre d'exclusions sectorielles et normatives à l'ensemble de l'univers d'investissement afin de prendre en compte notre politique d'exclusion relative au charbon (base GCEL) et aux armes controversées (base Norges Bank).

➢ mettre en œuvre un filtre de sélectivité basé sur la notation ESG

Une note ESG sur 100 est attribuée à chaque émetteur composant l'univers d'investissement. La note ESG est réalisée par un outil interne et propriétaire de notation extra financière développé à partir de données fournies par Bloomberg. Cette notation est déterminée par une méthodologie interne à la société de gestion et est composée de la façon suivante :

Les piliers E (nvironnementaux), S (ociétaux et sociaux) et la G (ouvernance des entreprises) pèsent chacun 1/3 de la note ESG globale des émetteurs. A cet égard, Myria AM a préféré ne pas faire de distinction en termes de pondération entre les secteurs compte tenu que son approche est dite « Best-in-Class ». Par définition, cette approche consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant d'univers d'investissement.

Ainsi les valeurs sont catégorisées par secteur (suivant les 11 secteurs GICS), puis, au sein de chaque secteur, au moins 20% des valeurs les moins vertueuses (c'est-à-dire les moins bien notées) sont à tous moments écartés. La notation s'effectue à partir de 17 critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : émission de gaz à effet de serre des émetteurs, volumes des déchets produits ou recyclés, volumes d'eau consommée ou recyclée

- Indicateurs sociaux : équité hommes/femmes dans la gestion de l'entreprise (proportion de femmes au Comex…), gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Indicateurs de gouvernance : nombre ou pourcentage d'administrateurs indépendants, rémunération des membres du CA liée à des objectifs ESG

Par principe, Myria AM se refuse d'investir sur des sociétés dont la note serait inférieure à 30/100. La gestion s'accorde toutefois la possibilité de réintégrer une société exclue par l'application de ces critères extra-financiers en le justifiant (introduction de valeurs en bourse par exemple). C'est donc l'approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable qui est appliquée par Myria AM.
Les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille. Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que des titres de créance, des actions et parts d'OPC ou des émetteurs non couverts par Bloomberg) ne disposant pas d'un score ESG.

Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernent principalement la disponibilité et la fiabilité des données extra financières publiées par les émetteurs et le caractère subjectif de la notation mise en œuvre au sein de la société de gestion. Concernant les controverses, il s'agit d'un critère qualitatif et celles-ci sont évaluées en continu au gré des informations qui parviennent publiquement. Par exemple, l'annonce d'un changement de Direction ou la survenance d'un accident industriel seront des évènements ayant un impact pour les entreprises et seront pris en compte dans l'analyse de la société dès leur officialisation.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le fonds et ses limites, mais également sur la politique d'exercice des droits de vote et d'engagement actionnarial, l'investisseur est invité à se référer au site internet https://www.myria-am.com/mentions-reglementaires/.

Critères financiers :
Une fois les filtres extra-financiers appliqués sur l'univers d'investissement, un filtre de liquidité est aussi appliqué afin de s'assurer que le portefeuille ne s'expose pas à un risque de manque de liquidité.

A partir de cette étape, sur la base de l'univers investissable, l'équipe de gestion effectue une analyse en s'appuyant sur des critères financiers en deux étapes :

- Dans un premier temps, une analyse quantitative des émetteurs des titres de l'univers (actions cotées sur les marchés de l'Union Européenne, ou pays européens membres de l'OCDE) en vue d'apprécier :
  - Leurs fondamentaux comme notamment la croissance prospective du chiffre d'affaires et des bénéfices, leur rentabilité et le Momentum de révision des estimations de bénéfices par les analystes (hausse, stabilité ou baisse) ;
  - Leur valorisation relative au marché et historique ;
  - Leur rendement sur dividende.

- Dans un second temps, le gestionnaire évalue pour chaque émetteur de titre son potentiel de valorisation, ses perspectives de croissance, les risques attachés à son activité et la qualité de sa communication financière.
  L'équipe de gestion apporte une attention particulière à la liquidité des titres en suivant les indicateurs tels que le flottant et les volumes moyens négociés.

  La pondération de valeurs dans le portefeuille est déterminée selon les convictions de l'équipe de gestion, en tenant compte de la composition de l'indicateur de référence sans que celle-ci ne constitue une contrainte.

INFORMATION RELATIVES AU REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Le Compartiment promeut les caractéristiques environnementales et est classé dans l'article 8 conformément au règlement (2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.
Conformément à sa méthodologie ESG, le Compartiment peut détenir des investissements qui contribuent à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique. Toutefois, en raison du manque de données fiables, à jour et vérifiables, il est actuellement impossible de déterminer comment et dans quelle mesure les activités des investissements sous-jacents sont des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu du Règlement Taxonomie, et de s'engager sur une part minimum des investissements sous-jacents au Fonds qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, y compris les activités habilitantes ou transitoires, au sens du Règlement Taxonomie.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

- **Risque de perte en capital**
  Le risque de perte en capital résulte d'une perte lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

- **Risque lié à la gestion discrétionnaire**
  La performance du FCP dépend à la fois des sociétés choisies par le gérant, de l'allocation d'actifs faite par ce dernier ainsi que de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres ou les marchés les plus performants et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale. En cas de mauvaise anticipation du gérant, la valeur liquidative peut baisser.

- **Risque actions**
  Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP pourra investir sur des valeurs de petite et moyenne capitalisation. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

- **Risque lié à la détention de petites capitalisations**
  Le Fonds peut être exposé aux petites capitalisations. Les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations et peuvent donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative. Par ailleurs le volume réduit de ces marchés peut présenter un risque de liquidité. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du Fonds et les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions, notamment, en cas de rachats importants, voire à rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative du Fonds. Le maximum alloué sur ce risque de capitalisation actions est de 20%.

- **Risque de liquidité**
  L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

- **Risque de couverture**
  Il existe un risque que la stratégie de couverture du portefeuille aux différents risques des marchés actions, taux et change auquel est exposé le fonds ne soit pas optimale, entraînant une baisse potentielle de la valeur liquidative du fonds.

- **Risque de surexposition**
  Compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, le portefeuille de l'OPC pourra être en situation de surexposition sur les marchés sur lesquels intervient le gérant, la valeur liquidative du fonds peut par conséquent baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.

- **Risque de change**
  Étant donné que le FCP peut être exposé indirectement dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change. Des positions en devises constituées en décorrélation des actifs détenus peuvent accentuer ce risque.

- **Risques en matière de durabilité**
  Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

  De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels

indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

Autres risques accessoires

- **Risque de crédit**
  La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.
  L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion de cet OPC susceptible d'investir en titres spéculatifs, ce qui peut accroître le risque de crédit.
  Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent également entrainer un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.

- **Risque de taux**
  En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance pourra baisser, et par conséquent faire baisser la valeur liquidative du FCP. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une augmentation de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

- **Risque de contrepartie**
  La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, mettre en œuvre des échanges de collatéral, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Risques associés à la gestion des garanties financières**
  Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité tels que définis ci-dessus.

- **Risque juridique**
  Il représente le risque en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.

- **Risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie**
  La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

DESCRIPTIF DES CATEGORIES D'ACTIF ET DE CONTRATS FINANCIERS

- **Les actifs hors dérivés**
  Actions et titres donnant accès au capital

  Le portefeuille sera exposé au minimum à 60% en actions européennes avec un maximum de 110%.

En outre, le FCP étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% dans des actions des pays de l'Union Européenne ou actifs éligibles répondant à cette réglementation.
Dans le respect des limites présentées ci-dessus, le FCP pourra être investi jusqu'à 25% de son actif net en actions européennes hors Union Européenne (Association Européenne de Libre Echange (« AELE ») en actions, autres titres donnant accès au capital et /ou titres de créance et instruments du marché monétaire.
Les titres détenus pourront être de tous secteurs économiques. Les titres seront admis à la négociation sur les marchés des pays de l'Union Européenne ou sur les marchés des pays européens membres de l'OCDE et seront libellés en euro, les autres devises ne représenteront pas plus de 50% de l'actif net.
Le FCP s'engage par ailleurs à respecter les contraintes suivantes :

- Les titres détenus pourront concerner toutes les tailles de capitalisation. Pour un souci de liquidité cependant, la capitalisation devra excéder 100 millions d'euros (à la date de la première acquisition en portefeuille).
- Au moins 65% de l'actif net sera investi dans des sociétés dont les principaux actionnaires sont une ou des personnes physiques ou une ou des familles, qui détiennent individuellement ou de concert plus de 25% des droits de vote.
- 20% maximum de l'actif net pourra être investi dans des valeurs dites de « petites capitalisations » (valeurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros).

<u>Titres de créance et instruments du marché monétaire</u>

- L'utilisation de ces instruments a pour unique but de rémunérer les liquidités présentes dans le fonds.
- Le FCP pourra être investi jusqu'à 10% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, en obligations à taux variable, en obligations indexées sur l'inflation, en titres de créance négociables, en BMTN, en EMTN non structurés, titres subordonnés…) dont la durée de vie restant à courir lors de l'acquisition pourra être supérieure à six mois.
- Les émetteurs sélectionnés relèveront des pays de l'Union Européenne. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.
- Ils pourront relever de toutes les notations. Les titres détenus seront libellés en euro ou en autres devises de pays de l'Espace Economique Européen.
- Dans le cas où la société de gestion investirait sur des titres de créance ou des obligations en direct, elle procèderait à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission en sus de s'appuyer sur la recherche et les notations de crédit émises par les agences de notation.
- Les titres de créance seront négociés sur un marché réglementé ou organisé.

<u>Actions et parts d'OPC</u>

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 5% de son actif net en parts ou actions :

☒ OPCVM de droit français
☒ OPCVM de droit européen
☐ Fonds de fonds
☒ FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit français
☐ FIA (Fonds d'investissement Alternatifs) de droit étranger

Le fonds pourra également détenir des OPC gérés par la société de gestion et avoir recours aux « trackers », OPC indiciels cotés.
Ces OPC seront utilisés notamment pour gérer la trésorerie du FCP ou pour bénéficier d'une stratégie d'investissement correspondant à l'objectif de gestion du Fonds. La part investie dans ces OPC sera analysée en transparence pour identifier la part des investissements portant sur des émetteurs faisant

éventuellement partie de la liste des exclusions. Ainsi, on s'assurera du respect à tout instant que l'exposition sur les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille.

- **Les Instruments dérivés**

  Le Fonds pourra intervenir sur les instruments dérivés suivants :

  Nature des marchés d'intervention

  - ☒ Réglementés
  - ☒ Organisés
  - ☒ De gré à gré

  Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

  - ☒ Action
  - ☒ Taux
  - ☒ Change
  - ☐ Crédit

  Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion

  - ☒ Couverture
  - ☒ Exposition
  - ☐ Arbitrage
  - ☐ Autre nature

  Nature des instruments utilisés

  - ☒ Futures
  - ☒ Options
  - ☐ Swaps
  - ☒ Change à terme
  - ☐ Dérivés de crédit
  - ☐ Autre nature

  Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

  - ☒ Couverture
  - ☒ Exposition
  - ☐ Arbitrage
  - ☐ Autres

  De manière générale, le recours aux instruments dérivés permet notamment :
  - d'exposer le portefeuille aux marchés actions et/ou de taux et/ou de devises,
  - de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, taux et /ou devises en cas de fluctuations subites des marchés.

  L'exposition globale du portefeuille y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments dérivés, ne dépassera pas 200%.
  Dans le cas de l'exposition par dérivés, qui par nature sera utilisée de manière tactique donc temporaire, elle sera limitée à 5% du notionnel du portefeuille et sera analysée en transparence pour identifier le notionnel portant sur des émetteurs faisant éventuellement partie de la liste des exclusions. Ainsi, on s'assurera du respect à tout instant que l'exposition sur les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille.

Ces instruments seront négociés sur des marchés règlementés, organisés ou de gré à gré. Ils seront traités avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion et feront l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPC pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

- **Titres intégrant des dérivés**
  Le portefeuille pourra comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, obligations remboursables en actions, des bons de souscription d'actions ainsi que des droits et des warrants. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.
  Ces opérations sont réalisées dans le but de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux marchés des actions, des taux et des devises.

- **Liquidités**
  L'OPC pourra détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs. Le prêt d'espèces est prohibé.

- **Dépôts**
  L'OPC pourra avoir recours à des dépôts dans la gestion de l'allocation d'actif du Fonds, en complément des produits de taux d'intérêt en vue d'assurer la gestion de la trésorerie de l'OPC dans la limite de 20% de l'actif net. Il pourra employer jusqu'à 20% de son actif dans des dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit.

- **Emprunts d'espèces**
  Le FCP peut avoir recours à des emprunts d'espèces via un compte ouvert auprès du dépositaire du FCP, dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts sont principalement effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

- **Acquisitions et cessions temporaires de titres**
  Néant

CHANGEMENTS INTERVENUS

8 novembre 2024

- Modification de l'univers d'investissement de Bloomberg Europe Developed Markets Large, Mid & Small Cap Index au lieu de Stoxx Europe Total Market.

6 janvier 2025

- Création de la part CT code ISIN : FR001400UV45

Août 2025

- Changement de Commissaire aux comptes pour Nicolas BENARD

2 janvier 2026

- Mise à jour de la rédaction des critères extra-financiers

Mai 2026

- Changement du Commercialisateur pour UFIFRANCE PATRIMOINE

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion et/ou des OPCVM et FIA gérés. La politique de rémunération aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2025.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Comité de Direction de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuelles, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité…).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2025, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Comité de Direction procède annuellement à une revue de la politique de rémunération et veille à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

Effectif total sur l'année 2025 : 11 dont 9 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2025 : 1422 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :
   - 1319 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
   - 103 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)
   - 1121 milliers d'euros de rémunérations fixes,
   - 301 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Frais du fonds maître

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	Part M : 0,30% TTC maximum Part A : 1,80% TTC Maximum Part CT : 1,80% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif (1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 10 euros à 150 euros TTC selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous**).
Commission de surperformance	Actif net	15% TTC de la performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence : 33,33% Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap Net Return Index EUR ® + 33,33% Bloomberg Europe DM ex-UK Mid Cap Net Return Index EUR ® + 33,34% Bloomberg Europe DM ex-UK Small Cap Net Return Index EUR ®

(1) L'OPC pouvant être investi jusqu'à 5% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :
- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc
- Les frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs

(**) Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres.

Prestations & conditions tarifaires	ESES	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Frais de transaction (R/I ou S/R)	10 €	25 €	45 €	100 €	150 €
Instruction manuelle ou réparée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

ESES : France, Belgique, Pays-Bas.
Zone Groupe 1 : Valeurs de la zone monétaire EUR (hors ESES & Slovénie) : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal + Clearstream, Euroclear, États-Unis, Japon, Norvège, Suède, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Danemark.
Zone Groupe 2 : Israël, Thaïlande, Inde, Brésil, Slovénie, Nouvelle-Zélande, Hongrie, Taiwan.
Zone Groupe 3 : Mexique, Russie, République Tchèque.
Zone Groupe 4 : Qatar.

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 30/06/2026 est de

Part M : 0.3%
Part A : 1,8%
Part CT : créée le 06/01/2025 : 1,8%

Autres informations

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com.
L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPC est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPC aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de l'actif net.

CRITÈRES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion : www.myria-am.com.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivants : capitalisation

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPATABILITE DE l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la règlementation SFTR.

RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA

Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.

LE POURCENTAGE D'EXPOSITION SOUS-JACENTE ATTEINTE AU TRAVERS DE L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS S'ÉLÈVE À : 0%

Rapport d'activité du fonds

UFF DYNASTIES FAMILIALES

LE RAPPORT DE GESTION
JUILLET 2025 _ FIN JUIN 2026

juillet 2025 - juin 2026
juillet 2025

Le mois de juillet aura été animé par les premières publications des résultats semestriels. Parmi les publications notables au niveau d'UFF Dynasties Familiales, on pourra mentionner la très bonne publication de l'acteur suédois de la défense, la société Saab, qui bondit de plus de 17% le jour même de l'annonce de ses résultats, avec le relèvement de ses perspectives de croissance du chiffre d'affaires d'une fourchette initiale de 12% à 16% à une fourchette désormais attendue entre 16% à 20% sur l'année. On pourra également mentionner les très bonnes publications des sociétés italiennes, Technogym et De'Longhi, qui ont publié des chiffres de croissance pour le premier semestre au-dessus des attentes et à deux chiffres, permettant par la même occasion à De'Longhi de relever ses perspectives pour l'année. Du côté des publications décevantes, on pourra en particulier citer les mauvais chiffres de la société d'investissement Lifco, qui a publié bien en-deçà des attentes, et qui sur des niveaux de valorisation exigeants, ne pardonne pas, la société dévissant de presque 10% le jour de l'annonce. Dans les publications à oublier enfin, on pourra mentionner l'épouvantable publication de la société italienne d'appareils auditifs, la société Amplifon, qui a fait un énorme avertissement à la fois sur son potentiel de croissance pour l'année, mais également au niveau de sa profitabilité. Cette publication est d'autant plus décevante, que nous avions rencontré le management de la société en mai dernier à Milan, qui s'était montré rassurant sur l'année comme sur la résilience de son modèle d'affaires. Malheureusement, le secteur semble en proie à une disruption massive de la part des Magnificent 7, avec par exemple les derniers AirPods qui peuvent désormais remplacer, pour les personnes avec une surdité superficielle, un appareil auditif classique, le son étant directement amplifié au travers des écouteurs connectés. Autre exemple frappant, la sortie récente des lunettes connectées de Meta, qui font un véritable tabac, qui amplifie là-aussi instantanément le son à l'aide de haut-parleurs placés directement dans les branches des lunettes. Bref, tout ceci démontre bel et bien que ce ne sont pas les innovations qui manquent dans le secteur, et bien que nous reconnaissions volontiers que le marché va mettre un certain temps à s'accoutumer à ce nouvel usage, le mouvement de disruption est bien là ! Aussi, l'effondrement de plus de 25% du cours de bourse d'Amplifon le lendemain de la publication de ses résultats, n'a donc rien de surprenant, et la société a désormais perdu toute crédibilité. Nous avons donc pris la décision, dans l'immédiat, de couper la moitié de notre exposition à la société, avant de probablement sortir le reste de notre participation au cours des prochains mois, dans l'attente de nouvelles idées pour remplacer la ligne. Enfin, sur le mois, outre les divers renforcements et allègements que nous avons pu faire, nous avons introduit une nouvelle ligne dans le secteur des biens d'équipements, sur une société suisse spécialisée dans les serrures et portes connectées, la société Dormakaba, née de la fusion en 2015, entre Dorma, société familiale depuis 1908, et Kaba. Après une période de relative sous-performance post-fusion, la société nous semble aujourd'hui être bien en place, avec une nouvelle équipe expérimentée, pour écrire un nouveau chapitre de son histoire, que nous espérons prolifique.

août 2025

Chaque année, nous assistons systématiquement au même débat ! Les marchés vont-ils être chahutés durant la pause estivale ? Le président Donald Trump va-t-il de nouveau faire dérailler les marchés avec une énième lubie sortie de son chapeau ? Va-t-il finalement obtenir un cessez-le-feu entre la Russie et Ukraine ? Force est de constater que l'environnement est resté relativement calme et que les marchés se sont finalement bien tenus. Même le président américain, réputé hyperactif et infatigable, a été contraint de prendre quelques jours de repos, bien mérité, à la fin du mois. Après cette douce période, loin des soucis du quotidien, nous sommes fin prêts pour cette fin d'année qui s'annonce… REMUANTE à tout point de vue. En premier lieu, près de nous, avec la situation politique en France qui est tout simplement chaotique ! A date, le fonds est exposé à 7 sociétés représentant 15% du portefeuille, soit une sous-pondération de 3 points par rapport à notre indice de référence. Nous allons bien entendu suivre de près l'évolution de la situation, pour, en fonction des évènements, soit saisir des opportunités, certaines sociétés affichant des niveaux de valorisation particulièrement déprimées, soit accentuer encore davantage notre sous-pondération. En second lieu, avec le conflit en Ukraine qui semble s'enliser, et les différentes parties prenantes qui apparaissent désormais moins réticentes à une participation directe au conflit, raison pour laquelle nous conservons pour le moment une participation importante dans le secteur de la défense au sein du portefeuille. En troisième lieu enfin, avec l'indépendance de la Réserve fédérale américaine qui s'avère de plus en plus menacé avec en première ligne son président, Jérôme Powell, qui ne semble pas insensible aux différentes invectives et pressions du locataire de la maison blanche, et qui s'est montré relativement accommodant lors de son traditionnel discours à Jackson Hole, laissant entendre qu'une baisse de taux pouvait avoir lieu dès septembre. En un mot, l'activité a bel et bien redémarrée ! Et comme toujours, il va falloir que nous décortiquions l'actualité avec prudence et discernement tout en restant fidèle à notre philosophie, la construction d'un fonds différentiant dans la durée ! Enfin, sur le mois, au niveau des mouvements, nous avons vendu la participation qui nous restait dans Amplifon après la très forte déception du mois dernier. Nous avons en contrepartie réallouer une grande partie des encours sur les sociétés du secteur de la santé que nous détenons en portefeuille, en particulier sur la société espagnole Rovi dont nous avons doublé la ligne. Nous avons par ailleurs continué de nous renforcer sur les sociétés qui ont rejoint le portefeuille récemment, respectivement la société allemande Innoscripta, pour laquelle nous avions participé à l'introduction en bourse fin mai et qui a publié des résultats prometteurs fin août ainsi que sur la société suisse Dormakaba, qui poursuit sa ascension pour tendre vers les standards du leader du marché, la société suédoise Assa Abloy. Enfin, nous avons renforcé notre exposition à la société Hermès, seule société du secteur du luxe encore présente en portefeuille, dont le cours nous semble être revenu, au cours de l'été, sur des niveaux plus attractifs.

septembre 2025

Combien de temps un tel rallye peut-il durer encore ? Combien de temps les marchés peuvent-il encore tenir ? Combien de semaine, de mois ? A vrai dire, nul ne le sait ! Mais il faut tenir ! Tenir ses positions, tenir son discours différentiant, tenir son ADN et sa philosophie. Sans douter, sans craquer, sans succomber à la tentation d'aller trop vite sur des sociétés de mauvaises qualités. Les marchés semblent totalement subjugués par l'intelligence artificielle. Plus rien ne semble résister à cette obsession qui entraine les mastodontes du secteur chaque jour vers de nouveaux records. A titre d'exemple, la capitalisation boursière de Nvidia tangente désormais les 4 600Mds$, soit l'équivalent du PIB de la première puissance économique européenne, l'Allemagne ! Les capitalisations boursières d'Alphabet, de Microsoft et de Nvidia réunies, avoisinent désormais presque autant que le PIB de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni réunis ! S'il ne fait aucun doute que l'intelligence artificielle va venir bouleverser notre quotidien et notre façon de travailler, j'émets tout de même un doute raisonnable

sur le fait que cette révolution technologique va venir, à terme, aspirer des flux économiques similaires aux trois plus grandes puissances économiques européennes. Pardon, je m'y perds, sur le fait que les trois omnipotents cités précédemment viennent aspirer des flux économiques similaires aux trois plus grandes puissances économiques européennes. Dans cet excès de fièvre, nous poursuivons malgré tout notre travail de fond sur les fondamentaux des sociétés. Nous profitons donc des soubresauts politiques français pour renforcer notre exposition à certaines sociétés particulièrement dépréciées comme Alten, Wavestone, ID Logistics ou encore Interparfums. Nous sortons par ailleurs de la foncière de commerce française Altarea, dont l'exposition nous semble bien trop domestique dans le contexte actuel et qui semble par ailleurs vouloir saisir des opportunités sur plusieurs nouveaux marchés porteurs (photovoltaïque, centres de données, gestion d'actifs) que nous trouvons relativement éloignés de son cœur de métier et savoir-faire historique. Dans un tout autre secteur, le secteur de la beauté, nous sortons également du groupe allemand Beiersdorf, propriétaire entres autres des marques Nivea et Labello, alors que le groupe a émis un avertissement sur résultats au deuxième trimestre et dont l'histoire ne semble plus vraiment séduire les investisseurs. Nous prenons par ailleurs quelques profits sur des sociétés dont les valorisations sont devenues particulièrement généreuses à l'instar des groupes italiens Sol ou Cembre. Enfin, nous diversifions notre exposition dans le secteur de l'énergie, avec l'introduction d'une nouvelle ligne, la société italienne Tenaris, encore aujourd'hui détenue à hauteur de 66% par la famille Rocca, et premier fabricant au monde de tubes en acier pour l'exploration et l'extraction de pétrole et de gaz à toutes profondeurs et à travers tous terrains.

octobre 2025

Octobre 2025 aura décidemment été le mois de tous les records. Nouveau record pour l'or et le bitcoin. Nouveau record pour le Nasdaq, le S&P et le Dow Jones. Nouveau record pour Nvidia qui franchit la barre symbolique et encore inconnue des 5 000 milliards de dollars de capitalisation boursière. Nouveau record pour Apple et Microsoft qui franchissent le cap des 4 000 milliards de dollars de capitalisation boursière. Nouveau record pour Alphabet (3 400Mds$). Nouveau record pour Amazon (2 700Mds$). En un mot, l'intelligence artificielle n'en finit plus d'ébahir et de faire couler l'encre (et les lignes de codes). Sa pertinence impressionne et ses performances semblent extrêmement prometteuses. Aussi, et à juste titre, les investisseurs n'ont cessé d'injecter des milliards et des milliards dans la thématique tant son potentiel de création de valeur semble énorme. Oui, mais jusqu'où ? Un tel rythme n'est pas tenable ! Les marchés doivent respirer ! Prendre du recul ! Les révolutions technologiques, aussi fantastique soit-elle, prennent un certain temps avant de s'implémenter correctement dans l'économie et souvent d'une manière bien différente de ce qui avait été imaginé à la base… Rappelons tout de même qu'OpenAI, véritable référence dans le cosmos de l'intelligence artificielle, serait valorisé près de 1 000 milliards de dollars, alors même que la société ne prévoit pas d'être rentable avant 2030. Bref, quoi qu'il en soit, nous continuons de suivre l'évolution de la situation de près. Au niveau d'UFF Dynasties Familiales, sur le mois, nous avons participé à l'augmentation de capital de 545m€ de la Sofina, plus ancienne société d'investissement en Belgique, encore aujourd'hui détenue à hauteur de 54,5% par la famille Boël. La société, assise sur un portefeuille d'investissement proche de 10Mds€, dont les entreprises à succès Vinted, ByteDance (la maison mère de Tiktok) ou encore MistralAI, souhaite, avec cette importante levée de fonds, saisir davantage d'opportunité d'investissements avec une plus grande flexibilité. Par ailleurs, dans un tout autre secteur, nous introduisons une nouvelle ligne sur le spécialiste allemand des semiconducteurs automobiles, la société Elmos Semiconductor. Enfin, nous prenons quelques profits sur les sociétés espagnoles Acciona et Ferrovial, dont les parcours récents ont été remarquables.

novembre 2025

Malgré les jours qui baissent, le mois de novembre aura été riche en actualités tant sur la scène internationale qu'au niveau du portefeuille. Outre le traditionnel « vendredi noir » (Black Friday) qui s'étale désormais sur plusieurs semaines, les marchés auront été particulièrement ballotés au gré des données positives et négatives, entre d'un côté la fin du shutdown aux États-Unis, la plus que probable baisse des taux par la Fed le 10 décembre prochain et les espoirs d'un dénouement entre la Russie et l'Ukraine, et de l'autre toujours de très nombreuses craintes autour du secteur de l'intelligence artificielle qui, rappelons-le, a contribué à hauteur de 70% à la performance du S&P500 depuis le début de l'année, rendant les investisseurs parfois nerveux comme en témoigne les chutes d'Oracle (-23%), de Palantir (-16%) et de Nvidia (-13%) sur le mois. On pourra également mentionner le baisse du Bitcoin qui dévisse de -17% sur le mois. Au niveau du portefeuille, nous avons réalisé plusieurs ajustements significatifs au cours du mois. En premier lieu, dans le secteur de la beauté, sur Interparfums, qui, contrairement à ses habitudes, n'a pas été en mesure de donner de perspectives pour 2026. C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase, après déjà 3 avertissements sur résultats cette année, les investisseurs délaissent complètement le titre qui dévisse de -14% sur le mois et désormais -32% depuis le début de l'année. Nous avons donc pris la décision de réduire sensiblement notre exposition au titre pour revenir sur un des proxys du secteur, la société française l'Oréal. Ailleurs, nous avons pris la décision de sortir du fabricant italien de yachts, la société San Lorenzo, alors que les résultats ne sont pas à la hauteur de nos attentes et que l'entreprise ressort négativement dans notre nouvelle méthodologie de notation ESG des sociétés. Nous sommes également sortis d'une autre société italienne, la société Cembre, dont la valorisation s'est complètement envolée dans le sillage de la thématique de l'intelligence artificielle et qui ne reflète désormais plus vraiment ses fondamentaux. Nous avons en parallèle introduit une nouvelle ligne sur un fabricant de machine à embouteiller, l'allemand Krones, dont les métriques de valorisation nous semblent nettement plus raisonnables. Enfin, dans le secteur de la défense, bien que le secteur continue d'avoir le vent en poupe, nous prenons quelques bénéfices sur l'équipementier suédois Saab. Pour terminer, on pourra tout de même mentionner la très bonne performance du titre Roche, une des premières lignes du fonds, qui s'envole de plus de 18% sur le mois après avoir fait état de résultats positifs dans sa recherche contre le traitement du cancer du sein.

décembre 2025

2025 est officiellement terminée ! Et une fois n'est pas coutume, les marchés financiers auront de nouveaux brillé. Aux niveaux des indices boursiers, on ne compte plus les exploits, avec le Nasdaq (+20,4%), le Stoxx 600 (+16,6%), le S&P 500 (+16,4%) et le Dow Jones (+13%) qui auront tous marqué de nouveaux records au cours de l'année. Mais outre les indices boursiers, l'argent (+147%), l'or (+65%) et le cuivre (+40%) auront également touché de nouveaux sommets, toutefois contrebalancés par certaines classes d'actifs qui terminent l'année dans le rouge comme le pétrole (-18,6%), le dollar (-11,8%) ou encore le bitcoin (-6,5%). En Europe, ce sont les banques qui ont tiré particulièrement les indices, alors que le secteur a réalisé sa meilleure performance annuelle depuis 1997, l'indice bancaire européen affichant un gain de plus de +76% dividendes réinvestis sur l'année 2025, soit une performance exceptionnelle de +206% sur 3 ans. La palme d'or revient en particulier à la Société Générale qui a bondi de +161% en 2025, profitant pleinement du rattrapage sectoriel. Ailleurs, dans un contexte d'incertitude géopolitique et de réarmement des différents pays, le secteur de la défense n'aura pas non plus été en reste, avec des performances à trois chiffres ou proches pour la quasi-intégralité des titres qui composent le secteur. Enfin, le secteur des services aux collectivités (+34%) aura lui aussi été particulièrement à l'honneur à l'ère où l'intelligence artificielle devrait nécessiter de plus en plus d'énergie pour faire tourner les serveurs. Aussi, ce sont bel et bien ces 3 secteurs qui expliquent plus de 80% de la hausse des marchés européens de cette année. Et le moins

que l'on puisse dire, c'est que nous n'avons pas toujours réussi à trouver les armes pour suivre la tendance, en particulier dans le secteur bancaire, hélas très pauvre en banques familiales. Nous sommes toutefois très fiers du chemin parcouru depuis la création du fonds en mai 2023 et préparons 2026 consciencieusement ! Nous n'avons bien entendu pas de boule de cristal, mais nous prenons notre mal en patience et restons fidèles à notre savoir-faire et à notre approche des sociétés, en espérant un retour à meilleure fortune pour la thématique des entreprises familiales en 2026. Excellente année à chacun, que cette nouvelle année vous apporte joie, bonheur et prospérité dans tout ce que vous entreprendrez.

janvier 2026

Le mois de janvier est toujours un mois difficile ! Entre d'un côté, les sociétés qui n'ont pas encore de tendances claires sur l'année à venir et de l'autre les investisseurs qui spéculent sur une nouvelle bonne année, l'analyse des performances n'est pas toujours chose aisée. C'est pourtant le propre de notre métier me direz-vous. Aussi, le premier mois de l'année termine en forte progression (+3,2 % pour le STOXX 600), marqué par la poursuite du rallye plus qu'exceptionnel du secteur des semi-conducteurs, en hausse de +28,8 % sur le mois et de plus de +80 % depuis septembre 2025. Le secteur de la défense n'aura également pas été en reste, alors que les Etats-Unis ont réhaussé leur budget militaire de plus de 50% à 1,5 billion de dollars et que Donald Trump continue ses assauts de toutes parts (Venezuela, Groenland, Iran). Aussi, c'est dans ce contexte que les matières premières ont poursuivi leur envolée fulgurante, l'or et l'argent inscrivants même de nouveaux records ! L'envers du décor est donc à chercher du côté du secteur du luxe, qui au milieu de tout cette impulsivité ne s'y retrouve pas, et dévisse de plus de -11,7% en ce début d'année, y compris les mastodontes LVMH (-15,2 %) et Richemont (-13,1 %). Notons enfin que janvier 2026 marque aussi la fin d'une époque avec le départ du très apprécié Jérôme Powell, à la tête de la réserve fédérale américaine depuis 2018, et son remplacement par Kevin Warsh, dont la politique reste à écrire. Concernant l'intelligence artificielle, qui fait des ravages sur des pans entiers de l'économie depuis plusieurs mois maintenant, nous pensons que nous arrivons dans une phase d'ivresse insoutenable et qu'un retour à une pensée plus rationnelle devient désormais nécessaire. Il ne fait aucun doute que l'intelligence artificielle est révolutionnaire et qu'elle va venir bouleverser les ordres établis mais nous restons fermement convaincus de la capacité de l'être humain à utiliser et à intégrer efficacement ses différents outils pour améliorer durablement la productivité de leur société. Au niveau du portefeuille, nous avons réalisé plusieurs mouvements importants dans le sillage de l'entrée en vigueur d'une nouvelle politique ESG chez Myria AM. Nous sommes donc définitivement sortis de la société suédoise Lifco et avons allégé plusieurs dossiers mal notés parmi lesquels Banca Mediolanum ou encore Elmos Semiconductor. Nous avons, à l'inverse, initié deux nouvelles lignes, une première sur la société italienne ERG Spa, spécialiste des énergies renouvelables en Europe et une autre sur la société irlandaise Kingspan, active dans le secteur de la rénovation et dont la valorisation nous semble aujourd'hui attractive.

février 2026

Quel chaos ! Des pans entiers de la cote se sont littéralement effondrés sur le mois, mettant les nerfs des investisseurs à rude épreuve, dans le sillage d'avancée toujours plus significative autour de l'intelligence artificielle. Ainsi, au niveau du portefeuille, les 3 sociétés du secteur des logiciels et services que nous détenons ont été particulièrement impactées et dévissent de -20 % sur le mois. Face à des mouvements aussi extrêmes et rapides, nous avons décidé, pour le moment, de ne pas pondérer nos points d'entrée à la baisse et de prendre du recul afin de mieux comprendre et analyser les signaux que nous envoie le marché. Fort heureusement, la performance du portefeuille ne s'est pas faite uniquement sur ces 3 valeurs et l'envolée de secteurs plus défensifs, comme les services aux collectivités ou la consommation de base par exemple avec les très belles hausses d'Acciona (+36,1

%) ou encore de Coca Cola Europacific Parners (+21,8 %), permet au fonds de clôturer en hausse de plus de +3 % sur le mois.Sur le front macroéconomique, après l'annonce attendue, le mois dernier, du remplacement de Jerome Powell par Kevin Warsh à la tête de la réserve fédérale américaine début mai, c'est le départ anticipé de François Villeroy de Galhau en juin 2026, gouverneur de la Banque de France depuis novembre 2015, qui crée la surprise, alors que son mandat devait initialement prendre fin en octobre 2027. Autre surprise majeure et pas des moindres, avec le même scénario du côté de la Banque Centrale Européenne, avec des bruits de couloir, toutefois pour l'heure non confirmé, qui mentionne un potentiel départ de Christine Lagarde dans les prochains mois, là aussi avant la fin de son mandat en octobre 2027. Si tel était le cas, nous aurions alors à la tête des deux plus importantes banques centrales du globe, deux nouvelles personnalités, dont ni le marché, ni les investisseurs ne connaissent vraiment le style et la politique monétaire. Enfin, au niveau des mouvements sur le portefeuille, nous avons initié une nouvelle ligne sur le producteur allemand de lubrifiants, Fuchs Petrolub, dont la valorisation nous apparait injustement décotée au regard de ses excellents fondamentaux. Nous avons également pris quelques profits sur Pernod Ricard, alors que la performance opérationnelle de la société ne s'améliore toujours pas après bientôt 3 ans de déprime, mettant le producteur de spiritueux dans une situation financière délicate et alors que le leader du marché, la société britannique Diageo, vient de couper son dividende.

mars 2026

Alors que les Etats-Unis et l'Israël s'embourbent dans un conflit sans issue contre l'Iran, la secousse a été particulièrement forte pour les marchés financiers ! Les cours du pétrole ont quasiment doublé depuis le début de l'année et les répercussions économiques d'un tel choc sont toujours en cours d'évaluation par les marchés. La performance du fonds est passé négative et le mois de mars aura vu la performance relative avec notre indice de référence s'écarter sensiblement. Nous n'avons pour autant pas changé de méthode ou de style de gestion. Nous croyons fermement à notre travail, à la qualité des sociétés dans lesquelles nous investissons, à la solidité de leur modèle d'affaire, à leur vision de long terme, à leur histoire qui leur a permis de traverser des décennies voire des générations ainsi qu'à la forte expérience, influence et crédibilité des dirigeants qui composent ces sociétés. Depuis le 2 mai 2023, date de la création de la part M du fonds, nous affichons une performance de + 16,5 %. Sur la même période, le Stoxx Europe Total Market Growth, c'est-à-dire l'indice reprenant l'ensemble des sociétés dites croissance, composé de 546 valeurs, progresse de + 10,7 %. Son homologue, le Stoxx Europe Total Market Value, reprenant l'ensemble des sociétés dites décotées, composé de 725 valeurs, progresse lui de + 68,9 %. Ainsi, nous notons que dans un environnement complexe, avec de nombreuses d'incertitudes et interrogations, les marchés tiennent pour le moment le coup, en particulier les sociétés décotées. Aussi et au risque de vous décevoir, je ne crois pas à une création de valeur aussi rapide de l'économie et des marchés et, vous l'aurez sans doute compris, je reste dubitatif et sceptique pour la suite.C'est la raison pour laquelle nous avons effectué plusieurs mouvements importants au cours du mois. En premier lieu, en lien direct avec le conflit au Moyen-Orient, nous sommes totalement sortis du groupe autrichien DO & CO. Ce dernier assure en effet pour la compagnie aérienne Turkish Airlines, l'un de ses principaux clients, la restauration à bord de ses avions. La société fait par ailleurs partie des traiteurs officiel du Grand Prix de Formule 1, dont les deux prochaines courses prévues au mois d'avril au Bahreïn et en Arabie Saoudite ont été, sans surprise, annulé. Nous avons par ailleurs sensiblement gonflé la poche de liquidité du fonds le temps d'analyser et de monter en compétence sur plusieurs nouveaux dossiers qui pourraient rejoindre le portefeuille prochainement. Du côté des renforcements, nous avons introduits une nouvelle ligne sur la très belle société familiale Lotus Bakeries, un petit Ferrero Belge, qui devrait bénéficier dès cette année de l'ouverture d'une nouvelle usine en Thaïlande ainsi que d'un partenariat, pour la première fois de son

histoire, avec le groupe Mondelez pour la vente, la production et la distribution de ses produits en Inde. Nous avons par ailleurs initié une nouvelle ligne sur la société Téléperformance, à la suite du départ au cours du mois de son fondateur historique, l'entrepreneur Daniel Julien, avec son équipe managériale. Dans le même temps le groupe Saham, détenu par l'actuel président du conseil d'administration, exercice une option pour monter significativement sa participation au capital du groupe. Ce dernier a par ailleurs nommé un nouveau directeur général le 16 mars qui devrait engager un important plan de restructuration. Pour rappel, Téléperformance est une ancienne star de la cote qui a quitté le CAC 40 en septembre dernier. Le groupe, dont le cœur de métier reste les centres d'appels, fait partie des grands perdant de l'intelligence artificielle. La route s'annonce longue et difficile pour retrouver le chemin de la croissance, mais la valorisation nous apparait aujourd'hui très attractive pour une société qui réalise tout de même 10 Mds€ de chiffre d'affaires et qui doit payer un dividende attractif (proche de 10 % de rendement au cours actuel) le mois prochain.

mai 2026

Temps difficile pour le métier de gérant de portefeuille. Les marchés vont vite. Très vite. Trop vite ? En l'espace de deux mois seulement, l'indice MSCI Europe Information Technology a progressé de près de 32 %, porté notamment par les valeurs liées aux semi-conducteurs. Plusieurs sociétés du secteur ont ainsi vu leur cours de bourse doubler sur la même période, à l'image d'Infineon, de STMicroelectronics ou encore de Technoprobe. Notre monde connait désormais 14 sociétés avec une capitalisation boursière supérieure à 1 000 milliards de dollars, dont l'immense majorité provient du secteur de la technologie. Ensemble, ces 14 géants représentent plus de 30 000 milliards de dollars soit l'équivalent du PIB annuel américain. C'est dire la puissance de ces mastodontes. C'est aussi dire la concentration actuelle du marché. Dans ce contexte, et alors que la technologie européenne compte peu de sociétés familiales, nous avons choisi de renforcer notre exposition à plusieurs secteurs, qui devraient, selon nous, bénéficier indirectement de l'essor de l'intelligence artificielle. En premier lieu, nous avons décidé de renforcer notre exposition au secteur bancaire alors que la fenêtre de liquidité qu'offre actuellement les marchés est exceptionnelle, entre montants levés records, introductions en bourse de grande ampleur et volumes de transactions élevés. En second lieu, nous avons renforcé notre exposition aux acteurs des énergies renouvelables, alors que les besoins en énergie de l'ensemble de la chaine de valeur de l'IA restent considérables. Enfin, nous avons décidé de nous réexposer au secteur des semiconducteurs, sur lequel nous étions absents depuis février dernier, au travers d'un investissement dans la société Melexis, société belge spécialisée dans les capteurs et circuits intégrés pour l'industrie automobile. En sus, et sans lien aucun avec l'intelligence artificielle, nous avons également initié une nouvelle ligne sur l'équipementier automobile français, la société OPmobility, détenue par la famille Burelle à hauteur de 60%. Le groupe est actuellement en négociation exclusive avec la société Hyundai Mobis en vue de l'acquisition de sa division éclairage. Outre l'exposition grandissante que cette opération offrirait aux constructeurs chinois, elle permettrait surtout à OPmobility de se renforcer sur un segment agnostique aux choix de motorisation. Notons par ailleurs que l'éclairage bénéficie de nombreux relais de croissance dans le ferroviaire ou les équipements industriels par exemple.

juin 2026

Nouveau mois compliqué pour le fonds UFF Dynasties Familiales, en repli de plus de 2 % sur le mois alors que son indice de référence progresse de plus de 1 %. Ainsi, depuis le début de l'année, l'écart avec l'indice de référence ne cesse de se creuser et dépasse désormais les 14 points. Sur ces 14 points, 8 points sont liés à une mauvaise allocation sectorielle et 6 points à une mauvaise sélection de titres. Sur les 8 points d'allocation, près de 5 points sont imputables au seul secteur de la technologie, parmi lequel on retrouve le secteur des semiconducteurs, en hausse de 94 % depuis le début de l'année, et le secteur des logiciels et des services, en repli de 21 % depuis le début de l'année. Dans un tel

contexte, tout écart d'exposition peut rapidement devenir pénalisant, ce qui était le cas sur UFF Dynasties Familiales. Nous avons toutefois depuis réduit l'écart en sortant d'Innoscripta mi-avril et en introduisant Melexis début mai. Du côté de la sélection de titres, 2 points sur les 6 sont liés au groupe de défense, Czechoslovak Group (CSG Group), dont le cours de bourse a dévissé de plus de 50 % depuis son introduction en bourse en janvier dernier. Une contreperformance massive, alors que le secteur de la défense fait face à des craintes de financement de la part des différents gouvernements dans le sillage de la remontée des taux longs. Un sentiment négatif qui s'est également vu accentué par le rapport d'un vendeur à découvert, mettant en doute la soutenabilité des marges de l'entreprise à long terme. Nous n'avons toutefois pour le moment pas changé notre positionnement, l'environnement actuel restant selon nous propice aux valeurs de défense, et la société continuant d'investir massivement dans ses capacités de production, aussi bien en Europe qu'aux États-Unis. Concernant les mouvements, dans la continuité des mois précédents, nous avons initié une nouvelle ligne sur Grenergy, société espagnole fondée en 2007 par David Ruiz de Andrés, et active dans le secteur des énergies renouvelables. La société possède plusieurs sites d'ampleur dans le stockage d'énergie en Amérique latine, notamment dans le désert d'Atacama au Chili, et ambitionne désormais de répliquer ce modèle en Europe, avec des projets en Allemagne, en Pologne et en Roumanie par exemple. En contrepartie, nous avons soldé notre position sur la société Acciona, dont le cours de bourse a doublé en l'espace d'un an. Nous avons par ailleurs renforcé notre exposition à Exor, la holding de la famille Agnelli, dont la décote de valorisation nous apparait aujourd'hui élevée, alors même que son principal contributeur, le constructeur automobile Ferrari, semble repartir de l'avant après la forte déception de « sa journée investisseurs » en octobre dernier. Nous nous sommes enfin renforcés dans le secteur des logiciels au travers d'Octave, issue de la scission du groupe Hexagon AB en mai dernier.

Sur l'exercice arrêté au 30 juin 2026, le fonds a réalisé une performance de
Part A : 0,59%
Part M : 2,11%
Part CT : 0,60%

contre 20,82% pour son indice de référence,

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements du fonds UFF DYNASTIES FAMILIALES

Achats	
Nom	**Montant en €**
BE0003717312/SOFINA	2 800 989.55
NL0015073TS8/CSG NV	2 766 211.29
CH0011795959/DORMAKABA HOLDIN	2 167 167.43
BE0165385973/MELEXIS NV	1 912 153.81
IT0001157020/ERG SPA	1 782 325.04
FR0000051807/TELEPERFORMANCE	1 655 534.31
CH1486524122/DORMAKABA HOLDING	1 312 347.70
NO0010209331/PROTECTOR FORSIK	1 286 443.54
CH1175448666/STRAUMANN HLDG-R	1 286 203.75
BE0003604155/LOTUS BAKERIES	1 222 528.40
ES0105079000/GRENERGY RENOVAB	1 206 421.77
IE0004927939/KINGSPAN GROUP	1 112 754.15
SE0028329433/OCTAVE INTEL-SDR	979 229.41
GB00BDCPN049/COCA-COLA EUROPA	866 168.28
DE000A3E5D64/FUCHS PETRO-PREF	741 403.00
DE0006335003/KRONES AG	711 115.27
FR0000038242/LUMIBIRD	702 378.56
FR0000120321/L'OREAL	688 036.04
FR0000124570/OPMOBILITY	677 341.31
DE0006599905/MERCK KGAA	611 765.98
DE0005470306/CTS EVENTIM AG &	511 771.01
FR0000120693/PERNOD RICARD SA	481 405.38
ES0113679I37/BANKINTER	449 840.36
FR0013357621/WAVESTONE	443 613.68
SE0001515552/INDUTRADE AB	329 701.14
IT0003115950/DE'LONGHI SPA	312 042.08
IT0001347308/BUZZI SPA	289 154.10

Ventes	
Nom	**Montant en €**
ES0125220311/ACCIONA SA	-3 148 674.25
SE0015949201/LIFCO AB-B	-1 705 212.33
IT0004776628/BANCA MEDIOLANUM	-1 635 268.82
FR0000033219/ALTAREA	-1 133 355.80
AT0000818802/DO & CO AG	-1 102 543.91
IT0001128047/CEMBRE SPA	-1 052 409.12
IT0004056880/AMPLIFON SPA	-926 632.95
SE0015961909/HEXAGON AB-B	-760 880.69
IT0003549422/SANLORENZO SPA/A	-742 439.95
NL0000009165/HEINEKEN NV	-736 759.04
ES0148396007/INDITEX	-674 013.95
BE0003470755/SOLVAY	-634 824.05
SE0015811963/INVESTOR AB-B	-581 562.55
NL0015002K83/HAVAS NV	-579 012.38
NL0015001FS8/FERROVIAL SE	-566 748.14
DE0005200000/BEIERSDORF AG	-516 563.90
DE000A40QVM8/INNOSCRIPTA SE	-417 921.57
NL0012059018/EXOR NV	-391 971.90
PTGAL0AM0009/GALP ENERGIA	-360 273.80
DE0005677108/ELMOS SEMICONDUC	-355 636.45

UFF DYNASTIES FAMILIALES (Part M)

Risque ESG

	Score	Couverture
Fonds	18.8	94.69%
Indice	17.5	97.52%

Intensité carbone

(en tonnes par million d'euros de revenus)

30/06/2026	Fonds	Indice	Relatif
Total	1298	2073	-775

Risque par pilier

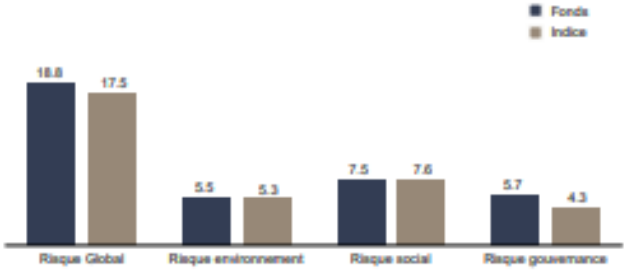

Répartition par risque ESG

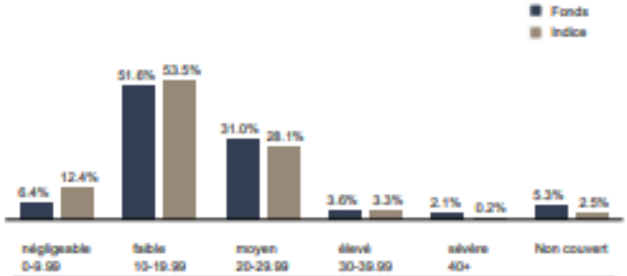

Top 10 émetteurs : risque ESG

Nom	Poids	Risque ESG
Technogym Spa	1.13%	8
Erg Spa	3.15%	8
Ctp Nv	2.16%	10
Investor Ab-B Shs	4.25%	11
Sofina	4.26%	11
Hermes International	1.44%	11
Teleperformance	2.31%	12
Assicurazioni Genera	2.10%	14
Grenergy Renovables	1.89%	14
Cts Eventim Ag & Co	1.43%	14
Total	*24.10%*	

Top 10 émetteurs : intensité carbone

Nom	Poids	CO2 émis (t / CA M€)
Credito Emiliano Spa	2.55%	17647
Ctp Nv	2.16%	11089
Buzzi Unicem Spa	1.53%	4562
Cp Mobility	0.90%	3004
Exor Nv	1.47%	2745
Galp Energia Sgps Sa	2.11%	2152
De'Longhi Spa	1.99%	1936
Krones Ag	0.92%	1862
Sol Spa	2.42%	1578
Vidrala Sa	1.81%	1347
Total	*17.86%*	

APPROCHE ESG : Approche Best in Class

Cette approche n'exclut aucun secteur a priori mais conserve les meilleurs acteurs de chaque secteur dans l'univers. Pour être éligible à l'investissement, une société doit figurer parmi les 80% les mieux notées de chaque secteur (11 secteurs identifiés) et ne pas avoir un rique ESG sévère (note inférieure à 40). Dans la limite de 10% de l'actif net, des investissements non couverts ou ne satisfaisant pas au critère sectoriel précédent sont possibles, sous réserve d'étude motivée du gérant et validée en comité ESG interne.

Intensité carbone

Ce chiffre représente le total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans le portefeuille (exprimées en tonnes d'équivalent CO2), par million d'euros de chiffre d'affaires. Pour calculer les émissions carbone de l'entreprise nous utilisons les émissions du Scope 1 (émissions de gaz à effet de serre directement liées à la fabrication du produit), du Scope 2 (émissions de gaz à effet de serre indirectes liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication du produit) et du Scope 3 (autres émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas liées directement à la fabrication du produit, mais à d'autres étapes du cycle de vie du produit (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie...). Ainsi, pour chaque million d'euros de chiffre d'affaires, les entreprises du portefeuille émettent X tonnes d'équivalent CO2.

Méthodologie MorningStar Sustainalytics

Notre évaluation des risques ESG repose sur la méthodologie officielle Morningstar Sustainalytics ESG Risk Ratings. Cette approche rigoureuse permet de mesurer le degré de risque économique non géré lié aux enjeux ESG, en combinant une analyse de l'exposition aux risques et de la capacité de gestion de l'entreprise. Elle garantit une comparabilité entre entreprises et secteurs grâce à une notation standardisée et dynamique. Les entreprises sont classées dans cinq catégories de risque ESG : négligeable, faible, moyen, élevé et sévère, sur une échelle ouverte allant de 0 à plus de 40.

Le présent document n'a été élaboré qu'à titre d'information et a pour but d'aborder de manière simplifié les principales caractéristiques du fonds, il ne saurait donc constituer une recommandation, un conseil en investissement, ou une offre d'achat. L'OPC est investi sur les marchés financiers. Il présente un risque de perte en capital. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. Préalablement à toute souscription et pour plus d'information sur les risques et les frais, il convient de se reporter aux prospectus, DIC et autres informations réglementaires accessibles sur notre site www.myria-am.com ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion : Myria Asset Management, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP-14000039, 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes.

Rapport certifié du commissaire aux comptes

RSM Paris
5-7, rue des Italiens
75 009 Paris
France
Tél. : +33 (0) 147 63 67 00
Fax : +33 (0) 147 63 69 00

www.rsmfrance.fr

UFF DYNASTIES FAMILIALES

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **30 JUIN 2026**

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris – Île-de-France et membre de la Compagnie régionale de Paris.
S.A.S au capital de 8 969 100 €
RCS Paris 792 111 783 – TVA FR 67 792 111 783

RSM Paris est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

A la société de gestion du FCP,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF DYNASTIES FAMILIALES** constitué sous forme FONDS COMMUN DE PLACEMENT (ci-après le FCP) relatifs à l'exercice clos le **30 juin 2026**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux, nous n'avons pas été en mesure d'établir le présent rapport dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.
Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris

RSM PARIS
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Timothée HOLZ
Associé

UFF DYNASTIES FAMILIALES

COMPTES ANNUELS
30/06/2026

Bilan Actif au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**60 761 501,20**	**48 790 976,80**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	60 761 501,20	48 790 976,80
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**0,00**	**0,00**
OPCVM	0,00	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**60 761 501,20**	**48 790 976,80**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**851 393,00**	**69 594,20**
Comptes financiers	**754 571,47**	**852 120,30**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**1 605 964,47**	**921 714,50**
Total de l'actif I+II	**62 367 465,67**	**49 712 691,30**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres :		
Capital	60 830 734,68	47 117 443,91
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	787 550,09	2 291 650,98
Capitaux propres I	**61 618 284,77**	**49 409 094,89**
Passifs de financement II (*)	**0,00**	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**61 618 284,77**	**49 409 094,89**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**0,00**	**0,00**
Emprunts (C) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**0,00**	**0,00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	482 968,89	49 797,30
Concours bancaires	266 212,01	253 799,11
Sous-total autres passifs IV	**749 180,90**	**303 596,41**
Total Passifs : I+II+III+IV	**62 367 465,67**	**49 712 691,30**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	1 239 841,20	1 035 412,58
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	26 275,78	25 110,50
Sous-total produits sur opérations financières	**1 266 116,98**	**1 060 523,08**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-9 661,84	-11 320,31
Sous-total charges sur opérations financières	**-9 661,84**	**-11 320,31**
Total revenus financiers nets (A)	**1 256 455,14**	**1 049 202,77**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-731 388,45	-421 560,15
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-731 388,45**	**-421 560,15**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**525 066,69**	**627 642,62**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-24 047,37**	**25 904,10**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**501 019,32**	**653 546,72**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	3 371 436,20	-28 884,83
Frais de transactions externes et frais de cession	-216 011,13	-158 190,47
Frais de recherche	-125,27	-956,87
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**3 155 299,80**	**-188 032,17**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**166 791,38**	**-132 395,95**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**3 322 091,18**	**-320 428,12**

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-3 244 651,03	1 776 792,47
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	1 654,60	-4 087,26
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**-3 242 996,43**	**1 772 705,21**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**207 436,02**	**185 827,17**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**-3 035 560,41**	**1 958 532,38**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**787 550,09**	**2 291 650,98**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est de surperformer l'indice composite (33,33% par le Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap Net Return Index EUR ® + 33,33% par le Bloomberg Europe DM ex-UK Mid Cap Net Return Index EUR ® + 33,34% par le Bloomberg Europe DM ex-UK Small Cap Net Return Index EUR ®) par le biais d'un portefeuille investi en actions de sociétés européennes, de toutes tailles de capitalisations, ayant principalement un actionnariat familial ou entrepreneurial. L'action du gérant vise à réaliser son objectif en sélectionnant des titres dans un univers restreint grâce à un filtre extra-financier fondé sur des critères quantitatifs de Gouvernance, de Responsabilité Sociale et Sociétale, et de respect de l'Environnement.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	28/06/2024	30/06/2025	30/06/2026
Actif net Global en EUR	**23 184 515,25**	**49 409 094,89**	**61 618 284,77**
Part UFF DYNASTIES FAMILIALES A en EUR			
Actif net	9 954 762,26	29 989 891,12	40 830 130,43
Nombre de titres	8 530,4612	24 649,0446	33 292,8724
Valeur liquidative unitaire	1 166,96	1 216,67	1 226,39
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	7,64	-7,94	66,22
Capitalisation unitaire sur revenu	2,86	9,17	3,85
Part UFF DYNASTIES FAMILIALES CT en EUR			
Actif net	0,00	91 396,11	527 257,13
Nombre de titres	0,00	928,7786	5 315,5988
Valeur liquidative unitaire	0,00	98,40	99,19
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,17	5,35
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	1,00	0,31
Part UFF DYNASTIES FAMILIALES M en EUR			
Actif net	13 229 752,99	19 327 807,66	20 260 897,21
Nombre de titres	11 835,0000	16 335,0000	16 735,0000
Valeur liquidative unitaire	1 117,84	1 183,21	1 210,69
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-3,33	-7,63	65,05
Capitalisation unitaire sur revenu	22,73	26,10	22,17

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.
Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.
Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (*courtage, impôts de bourse etc.)* et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue par le dépositaire.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter **:**
- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs qui sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPC (des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPC	**Assiette**	**Taux barème**
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	Part M : 0,30% TTC maximum Part A : 1,80% TTC Maximum Part CT : 1,80% TTC Maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif (1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 10 euros à 150 euros HT selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous**).

Commission de surperformance	Actif net	15% TTC de la performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence : 33,33% Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap Net Return Index EUR ® + 33,33% Bloomberg Europe DM ex-UK Mid Cap Net Return Index EUR ® + 33,34% Bloomberg Europe DM ex-UK Small Cap Net Return Index EUR ®

(1) L'OPC pouvant être investi jusqu'à 5% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :
- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc
- Les frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs

(**) Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres.

Prestations & conditions tarifaires	ESES	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Frais de transaction (R/I ou S/R)	10 €	25 €	45 €	100 €	150 €
Instruction manuelle ou réparée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

ESES : France, Belgique, Pays-Bas.
Zone Groupe 1 : Valeurs de la zone monétaire EUR (hors ESES & Slovénie) : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg,
Portugal + Clearstream, Euroclear, États-Unis, Japon, Norvège, Suède, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Danemark.
Zone Groupe 2 : Israël, Thaïlande, Inde, Brésil, Slovénie, Nouvelle-Zélande, Hongrie, Taiwan.
Zone Groupe 3 : Mexique, Russie, République Tchèque.
Zone Groupe 4 : Qatar.

Commission de surperformance :
La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée, sur la durée de l'exercice comptable, (période d'observation) selon les modalités suivantes :

- Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPC.
- Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre l'actif des parts M, A et CT avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds (ci-après l'<< Actif de référence >>).
- En cas de sous-performance des parts M, A et CT par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante.
- En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci sera perçue à la clôture de l'exercice.
- L'exercice comptable s'étend sur une période de 12 mois courant du 1er juillet N-1 au 30 juin N de chaque année (à l'exception du 1er exercice comptable qui sera clos au 30 juin 2024).

À compter de l'ouverture de l'exercice, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans. Toute sous-performance au cours de la période de référence de cinq ans (y compris l'exercice au cours duquel les provisions sont calculées) devrait être rattrapée avant que la commission de surperformance ne devienne exigible. Autrement dit, une commission de surperformance ne sera prélevée à la fin de l'exercice, qu'à la condition que la surperformance excède toutes les sous-performances au cours des cinq années précédentes.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part UFF DYNASTIES FAMILIALES CT	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF DYNASTIES FAMILIALES A	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF DYNASTIES FAMILIALES M	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	**49 409 094,89**	**23 184 515,25**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	14 705 949,19	24 693 026,40
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 934 129,37	-680 762,42
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	525 066,69	627 642,62
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 155 299,80	-188 032,17
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-3 242 996,43	1 772 705,21
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**61 618 284,77**	**49 409 094,89**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a.Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part UFF DYNASTIES FAMILIALES A		
Parts souscrites durant l'exercice	9 340,8780	11 687 477,74
Parts rachetées durant l'exercice	-697,0502	-867 337,08
Solde net des souscriptions/rachats	8 643,8278	10 820 140,66
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	33 292,8724	
Part UFF DYNASTIES FAMILIALES CT		
Parts souscrites durant l'exercice	4 837,5980	491 331,45
Parts rachetées durant l'exercice	-450,7778	-45 080,29
Solde net des souscriptions/rachats	4 386,8202	446 251,16
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 315,5988	
Part UFF DYNASTIES FAMILIALES M		
Parts souscrites durant l'exercice	2 000,0000	2 527 140,00
Parts rachetées durant l'exercice	-1 600,0000	-2 021 712,00
Solde net des souscriptions/rachats	400,0000	505 428,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 735,0000	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part UFF DYNASTIES FAMILIALES A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF DYNASTIES FAMILIALES CT	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF DYNASTIES FAMILIALES M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
UFF DYNASTIES FAMILIALES A FR001400H5M0	Capitalisation	Capitalisation	EUR	40 830 130,43	33 292,8724	1 226,39
UFF DYNASTIES FAMILIALES CT FR001400UV45	Capitalisation	Capitalisation	EUR	527 257,13	5 315,5988	99,19
UFF DYNASTIES FAMILIALES M FR001400FMX5	Capitalisation	Capitalisation	EUR	20 260 897,21	16 735,0000	1 210,69

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE	ITALIE	SUISSE	BELGIQUE	ALLEMAGNE
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	60 761,50	10 303,05	9 034,37	7 848,01	5 855,41	5 505,88
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**60 761,50**					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	754,57	0,00	0,00	0,00	754,57
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-266,21	0,00	0,00	0,00	-266,21
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**488,36**

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	754,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-266,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**488,36**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 CHF +/-	Devise 2 SEK +/-	Devise 3 NOK +/-	Devise 4 DKK +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	7 848,00	5 978,42	1 214,78	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	241,15	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-31,69	-233,86	0,00	0,00	-0,66
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**7 816,31**	**5 744,56**	**1 214,78**	**241,15**	**-0,66**

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2026
Créances		
	Ventes à règlement différé	847 486,13
	Souscriptions à recevoir	3 906,87
Total des créances		**851 393,00**
Dettes		
	Achats à règlement différé	411 838,87
	Frais de gestion fixe	71 121,04
	Frais de gestion variable	8,98
Total des dettes		**482 968,89**
Total des créances et des dettes		**368 424,11**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2026
Part UFF DYNASTIES FAMILIALES A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	665 153,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF DYNASTIES FAMILIALES CT	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 750,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF DYNASTIES FAMILIALES M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	60 484,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2026
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2026
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2026
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**0,00**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**501 019,32**	**653 546,72**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**501 019,32**	**653 546,72**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**501 019,32**	**653 546,72**

Part UFF DYNASTIES FAMILIALES A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**128 201,31**	**226 217,65**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**128 201,31**	**226 217,65**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**128 201,31**	**226 217,65**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	128 201,31	226 217,65
Total	**128 201,31**	**226 217,65**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part UFF DYNASTIES FAMILIALES CT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**1 655,16**	**930,94**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**1 655,16**	**930,94**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 655,16**	**930,94**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 655,16	930,94
Total	**1 655,16**	**930,94**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part UFF DYNASTIES FAMILIALES M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**371 162,85**	**426 398,13**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**371 162,85**	**426 398,13**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**371 162,85**	**426 398,13**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	371 162,85	426 398,13
Total	**371 162,85**	**426 398,13**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**3 322 091,18**	**-320 428,12**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**3 322 091,18**	**-320 428,12**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**3 322 091,18**	**-320 428,12**

Part UFF DYNASTIES FAMILIALES A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**2 204 941,80**	**-195 938,11**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**2 204 941,80**	**-195 938,11**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**2 204 941,80**	**-195 938,11**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	2 204 941,80	-195 938,11
Total	**2 204 941,80**	**-195 938,11**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part UFF DYNASTIES FAMILIALES CT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**28 473,31**	**163,43**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**28 473,31**	**163,43**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**28 473,31**	**163,43**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	28 473,31	163,43
Total	**28 473,31**	**163,43**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part UFF DYNASTIES FAMILIALES M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 088 676,07**	**-124 653,44**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**1 088 676,07**	**-124 653,44**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 088 676,07**	**-124 653,44**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 088 676,07	-124 653,44
Total	**1 088 676,07**	**-124 653,44**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**60 761 501,20**	**98,61**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**60 761 501,20**	**98,61**
Assurance			**2 493 075,27**	**4,05**
GENERALI	EUR	30 000	1 278 300,00	2,08
PROTECTOR FORSIKRING ASA	NOK	28 800	1 214 775,27	1,97
Automobiles			**629 860,00**	**1,02**
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	11 000	629 860,00	1,02
Banques commerciales			**3 348 630,00**	**5,43**
BANKINTER SA	EUR	123 000	1 800 720,00	2,92
CREDITO EMILIANO SPA	EUR	91 000	1 547 910,00	2,51
Biens de consommation durables			**1 210 132,62**	**1,96**
DE'LONGHI SPA	EUR	32 583	1 210 132,62	1,96
Boissons			**2 217 772,00**	**3,60**
COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNE	EUR	11 440	1 004 432,00	1,63
PERNOD RICARD SA	EUR	19 000	1 213 340,00	1,97
Composants automobiles			**545 600,00**	**0,89**
OPMOBILITY	EUR	40 000	545 600,00	0,89
Construction et ingénierie			**1 799 400,00**	**2,92**
FERROVIAL SE	EUR	30 000	1 799 400,00	2,92
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**838 000,00**	**1,36**
JERONIMO MARTINS	EUR	50 000	838 000,00	1,36
Divertissement			**867 850,00**	**1,41**
CTS EVENTIM AG & CO KGAA	EUR	17 000	867 850,00	1,41
Emballage et conditionnement			**1 099 425,60**	**1,78**
VIDRALA SA	EUR	13 104	1 099 425,60	1,78
Equipement et services pour l'énergie			**1 511 150,00**	**2,45**
GRENERGY RENOVABLES	EUR	10 000	1 148 000,00	1,86
TENARIS SA	EUR	15 000	363 150,00	0,59
Equipements électriques			**2 660 233,13**	**4,32**
DORMAKABA HOLDING LTD	CHF	47 000	2 660 233,13	4,32
Equipements et fournitures médicaux			**1 557 495,26**	**2,53**
STRAUMANN HOLDING AG-REG	CHF	13 500	1 557 495,26	2,53
Equipements et instruments électroniques			**776 425,50**	**1,26**
LUMIBIRD	EUR	30 270	776 425,50	1,26
Equipements et produits de loisirs			**684 000,00**	**1,11**
TECHNOGYM SPA	EUR	45 000	684 000,00	1,11
Gestion immobilière et développement			**1 309 502,04**	**2,13**
CTP NV	EUR	82 049	1 309 502,04	2,13
Industrie aérospatiale et défense			**2 369 338,44**	**3,85**
CSG NV	EUR	109 000	1 392 366,00	2,26
SAAB AB-B	SEK	21 500	976 972,44	1,59

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Logiciels			**1 744 099,41**	**2,83**
ID LOGISTICS GROUP	EUR	2 000	684 000,00	1,11
OCTAVE INTELLIGENCE PLC-SDR	SEK	75 000	1 060 099,41	1,72
Machines			**1 845 714,56**	**3,00**
KRONES AG	EUR	5 000	561 000,00	0,91
SCHINDLER HOLDING-PART CERT	CHF	4 421	1 284 714,56	2,09
Matériaux de construction			**931 632,00**	**1,51**
BUZZI SPA	EUR	20 800	931 632,00	1,51
Media			**913 880,00**	**1,48**
HAVAS NV	EUR	53 600	913 880,00	1,48
Pétrole et gaz			**1 281 787,82**	**2,08**
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	68 747	1 281 787,82	2,08
Producteur et commerce d'énergie indépendants			**1 913 600,00**	**3,11**
ERG SPA	EUR	80 000	1 913 600,00	3,11
Produits alimentaires			**1 394 400,00**	**2,26**
LOTUS BAKERIES	EUR	120	1 394 400,00	2,26
Produits chimiques			**2 241 241,40**	**3,64**
FUCHS PETROLUB SE-PREF	EUR	20 200	772 448,00	1,25
SOL SPA	EUR	25 237	1 468 793,40	2,39
Produits de soins personnels			**1 733 159,24**	**2,81**
INTERPARFUMS SA	EUR	40 809	1 034 916,24	1,68
L'OREAL	EUR	1 820	698 243,00	1,13
Produits pharmaceutiques			**5 020 293,80**	**8,15**
MERCK KGAA	EUR	18 214	2 674 725,90	4,34
ROCHE HOLDING AG	CHF	6 500	2 345 567,90	3,81
Produits pour l'industrie du bâtiment			**1 164 072,00**	**1,89**
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	14 560	1 164 072,00	1,89
Science pharmaceutique biotechnologique biologique			**925 600,00**	**1,50**
LABORATORIOS FARMACEUTICOS R	EUR	16 000	925 600,00	1,50
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**1 874 400,00**	**3,04**
MELEXIS NV	EUR	24 000	1 874 400,00	3,04
Services aux professionnels			**1 402 390,00**	**2,28**
TELEPERFORMANCE	EUR	30 500	1 402 390,00	2,28
Services financiers diversifiés			**6 064 746,01**	**9,83**
EXOR NV	EUR	13 360	895 120,00	1,45
INVESTOR AB-B SHS	SEK	71 000	2 583 014,01	4,19
SOFINA	EUR	11 620	2 586 612,00	4,19
Services liés aux technologies de l'information			**2 161 750,00**	**3,51**
ALTEN SA	EUR	15 000	795 000,00	1,29
WAVESTONE	EUR	35 000	1 366 750,00	2,22
Sociétés commerciales et de distribution			**1 358 337,10**	**2,20**
INDUTRADE AB	SEK	75 000	1 358 337,10	2,20

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Textiles, habillement et produits de luxe			**872 508,00**	**1,42**
HERMES INTERNATIONAL	EUR	546	872 508,00	1,42
Total			**60 761 501,20**	**98,61**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	60 761 501,20
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 605 964,47
Autres passifs (-)	-749 180,90
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**61 618 284,77**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part UFF DYNASTIES FAMILIALES A	EUR	33 292,8724	1 226,39
Part UFF DYNASTIES FAMILIALES CT	EUR	5 315,5988	99,19
Part UFF DYNASTIES FAMILIALES M	EUR	16 735,0000	1 210,69

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: UFF DYNASTIES FAMILIALES
Identifiant d'entité juridique : 9695007FX5H4EKKWTS76

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification instauré par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**

●○ ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%

- ☐ dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%

☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables.

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds UFF DYNASTIES FAMILIALES (ci-après le « Fonds ») promeut des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des émetteurs qui

ont de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Le FCP, éligible au PEA, est spécialisé dans la gestion d'actions de sociétés européennes et sera investi au minimum à 75% en titres éligibles.

Parmi les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG, peuvent être cités pour exemple :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre des émetteurs, volumes des déchets produits ou recyclés, volumes d'eau consommée ou recyclée

- Social : équité hommes/femmes dans la gestion de l'entreprise (proportion de femmes au Comex…), gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Gouvernance : nombre ou pourcentage d'administrateurs indépendants, rémunération des membres du CA liée à des objectifs ESG

Pour cela, nous avons sélectionné un fournisseur de données extra-financières : MorningStar Sustainalytics dont nous utilisons les notations ESG.

L'indicateur de référence est un indice composite formé à 33,33% par le Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap Net Return Index EUR ® + 33,33% par le Bloomberg Europe DM ex-UK Mid Cap Net Return Index EUR ® + 33,34% par le Bloomberg Europe DM ex-UK Small Cap Net Return Index EUR ®.

Il est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Cet indicateur a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au 30 juin 2026, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- Le risque ESG, issu de la notation Morningstar Sustainalytics, fournisseur de données extra-financières au niveau du portefeuille, a atteint 18,80 contre 17,5 pour son indice de référence. Il est important de noter qu'un score ESG Morningstar Sustainalytics bas correspond à une société plus vertueuse sur le plan de l'ESG

- Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Class (i.e. 20% de chaque secteur de l'univers d'investissement).

De plus, les indicateurs ESG suivant correspondant aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance promue ont été particulièrement suivis.

Des exemples de critères permettant d'évaluer leurs performances respectives au 30 juin 2026 sont :

- L'intensité carbone représente 1 298 tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires.
- Le risque environnement a atteint 5,5 contre 5,3 pour son indice de référence.
- Le risque social a atteint 7,5 contre 7,6 pour son indice de référence.
- Le risque gouvernance a atteint 5,7 contre 4,3 pour son indice de référence. Ce résultat, bien que supérieur, est cohérent avec la thématique d'investissement du fonds.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds et à son annexe.

Du fait du changement de la méthodologie ESG et de la prise en compte des risques MorningStar Sustainalytics pour les émetteurs en portefeuille, la comparaison n'est pas pertinente et donc non significative.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Non applicable.



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non applicable

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit ne prend pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre et ses limites, mais également sur la politique d'exercice des droits de vote et d'engagement actionnarial, l'investisseur est invité à se référer au site internet : *https://www.myria-am.com/mentions-reglementaires/*



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui **constituent la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Au 30 juin 2026, les 15 premières lignes du fonds sont les suivantes :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MERCK KGAA	SOINS DE SANTÉ	4,34 %	ALLEMAGNE
DORMAKABA HOLDING AG	INDUSTRIES	4,32 %	SUISSE
SOFINA	FINANCE	4,20 %	BELGIQUE
INVESTOR AB	FINANCE	4,19 %	SUÈDE
ROCHE HOLDING AG	SOINS DE SANTÉ	3,81 %	SUISSE
ERG SPA	SERVICES AUX COLLECTIVITÉS	3,11 %	ITALIE
MELEXIS NV	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION	3,04 %	BELGIQUE
BANKINTER	FINANCE	2,92 %	ESPAGNE
FERROVIAL SE	INDUSTRIES	2,92 %	ESPAGNE

STRAUMANN HOLDING AG	SOINS DE SANTÉ	2,53 %	SUISSE
CREDITO EMILIANO SPA	FINANCE	2,51 %	ITALIE
SOL SPA	MATÉRIAUX	2,38 %	ITALIE
TELEPERFORMANCE	INDUSTRIES	2,28 %	FRANCE
LOTUS BAKERIES	CONSOMMATION DE BASE	2,26%	BELGIQUE
CSG NV	INDUSTRIES	2,26%	R. TCHÈQUE

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

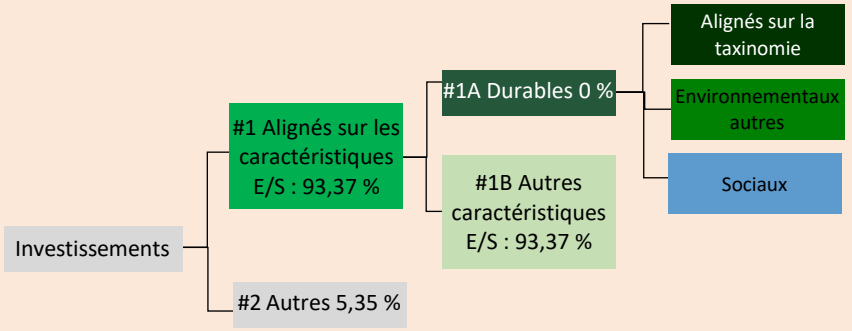

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés surles caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissementsdurables.

- Au 30 juin 2026, le fonds a 93,37% de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion de caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S)

- Le fonds a 6,63% de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 1,39% de liquidités
- 0% de dérivés
- 5,24% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG. En effet, le Fonds peut investir dans de telles valeurs dans la limite de 10% des valeurs investies. Ce pourcentage maximal a donc été respecté
- 0% de parts ou actions d'OPC ne garantissant pas nécessairement la mise en œuvre d'une gestion de type ISR. Le Fonds pouvait être investit dans de telles valeurs dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds. Ce pourcentage maximal a donc été respecté

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 juin 2026, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

SECTEURS	POIDS
Industrie	**21,56 %**
Finance	**19,32 %**
Soins de santé	**12,18 %**
Consommation de base	**10,03 %**
Technologies de l'information	**9,53 %**
Matériaux	**6,93 %**
Consommation discrétionnaire	**6,40 %**
Services aux collectivités	**4,97 %**
Services de communication	**2,89 %**
Énergie	**2,67 %**
Immobilier	**2,13 %**

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds n'a pas d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.

Ainsi, au 30 juin 2026, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est nulle.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobresen carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission degaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition versune économie verte parexemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

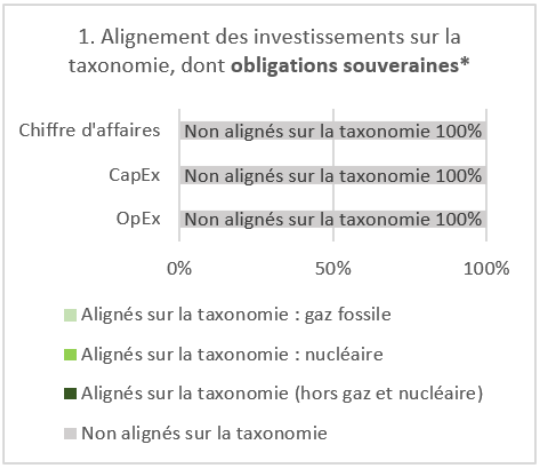

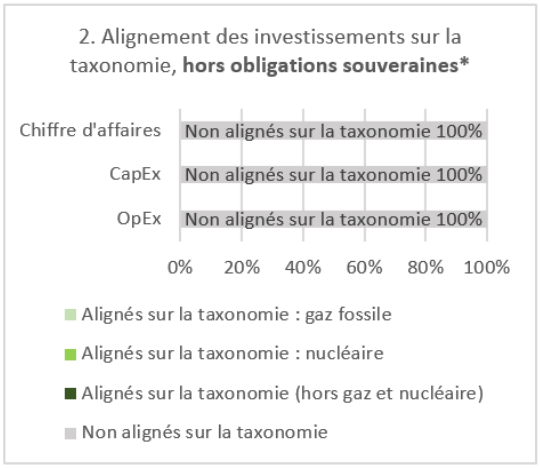

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

- ***Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

  Au 30 juin 2026, la part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

  Au 30 juin 2026, la part d'investissements alignés sur la taxonomie est restée nulle.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

0 %



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

0 %



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques et devaient représenter un maximum de 10% des investissements, ont consisté en :

- Des liquidités, à hauteur de 1,39 %

- Des valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG, dans la limite de 10% autorisée pour le Fonds, dont la part réelle s'est élevée à 5,24%.

- Des parts ou actions d'OPC ne garantissant pas nécessairement la mise en œuvre d'une gestion de type ISR, dans la limite de 10% autorisée pour le Fonds, dont la part réelle s'est élevée 0 %

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementale et/ou sociale au cours de la période sont les suivantes :

1. Un suivi des performances environnementales et sociales est assuré à travers le suivi de la performance ESG émetteurs du portefeuille. Ce suivi se matérialise par une note ESG mise à jour via un processus de notation trimestrielle. Les 20% des émetteurs les moins performants de chaque secteur sur cette note sont éliminés. Les données sous-jacentes sont mises à jour a minima tous les 18 mois par les fournisseurs de données.

2. Un suivi régulier des controverses sociales, environnement et de gouvernance liées aux émetteurs.

3. Des politiques d'exclusions sectorielles (tabac, pétrole et gaz, charbon thermique, armes controversées) et normatives (Pacte mondial).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettantde mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementalesou sociales qu'il promeut.

Non applicable.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non applicable